



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

droits syndicaux

Question écrite n° 18004

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des militants syndicaux. En effet, ceux-ci sont confrontés à des difficultés croissantes pour exercer leur fonction de militant syndical dans les entreprises. Ils sont victimes de nombreuses pressions exercées par les dirigeants ou niveaux hiérarchiques. Il lui demande d'engager une véritable concertation entre les organisations syndicales de salariés et d'employeurs reconnues au plan national et les représentants de l'Etat afin de définir un statut du militant, les moyens indispensables à l'exercice de ce statut, les crédits d'heures nécessaires pour toutes représentations publiques, de garantir que le déroulement de carrière de chaque militant en aucune façon limité par son engagement syndical.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18004

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1998, page 4224